



Location d'un appartement en état moyen

Par **menaud**, le **22/10/2013** à **11:49**

Bonjour, je dois louer un appartement qui se trouve au dessus de mon commerce. Celui n'est pas vraiment dans un bon état. L'électricité laisse à désirée. Le propriétaire est il dans l'obligation de louer un appartement avec l'électricité au norme. De plus , les joints des fenêtres sont presque inexistant. Il y a eu un dégât des eaux très important. Que doit faire le propriétaire comme travaux avant toutes location. Quels sont ses obligations. cordialement.

Par **Lag0**, le **22/10/2013** à **11:59**

Bonjour, Le logement n'a pas à répondre aux dernières normes en vigueur mais à celles en vigueur au moment de sa construction (ou rénovation). Cependant, il ne doit pas présenter de danger et doit donc, en ce qui concerne l'électricité, avoir fait l'objet d'une mise en sécurité (minimum un DDR 30mA et la terre distribuée dans les pièces humides).